



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2023

CHRISTOPHE BECHU ET JEAN-FRANCOIS CARENCO ONT LANCÉ LA PREMIÈRE ÉDITION D'UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR LES PLUIES INTENSES ET LES INONDATIONS EN OUTRE-MER POUR L'ANNÉE 2023

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, et le ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François Carenco, ont lancé la première campagne d'information et de sensibilisation des populations exposées aux risques de pluies intenses et d'inondations dans les territoires d'Outre-mer.

Les ministres rappellent que cette gestion du risque s'inscrit dans l'engagement long-terme du Gouvernement pour adapter nos territoires ultramarins aux effets du changement climatique et protéger les populations y vivant.

La campagne annuelle du ministère sur les pluies et inondations y est en effet déclinée pour la première fois et comportera plusieurs volets en 2023 compte tenu des caractéristiques climatiques de chaque territoire.

Les temps forts du premier volet de cette campagne sont les suivants :

- **En Guyane**: Depuis le **10 avril**, la campagne est déployée via la radio et les réseaux sociaux et à partir du **17 avril** par voie d'affichage ;
- **Aux Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin)** : A partir du **24 avril**, la campagne sera lancée sur les réseaux sociaux, à la télévision, à la radio et à partir du **25 avril**, par voie d'affichage.

Un second volet sera lancé en fin d'année 2023, pour une première séquence à la Réunion et à Mayotte et en novembre pour une deuxième séquence aux Antilles.

La saison cyclonique occasionne des épisodes de fortes pluies, qui peuvent générer des montées d'eaux soudaines et localisées, particulièrement dangereuses.

Afin de réduire les risques, les bons comportements en cas d'épisodes de fortes pluies sont à connaître aussi bien que ceux en cas d'alerte cyclonique, mieux maîtrisés par la population. La campagne vise donc à informer largement sur les risques encourus, afin d'éviter des réactions contre-intuitives comme par exemple :

- aller chercher ses enfants à l'école, alors qu'ils y sont en sécurité ;

- utiliser son véhicule (y compris de type 4X4), qui pourrait être emporté, notamment lors de passages de gués ou de radiers en cas de montée soudaine des cours d'eau ;
- aller sauver ses animaux, au détriment de sa propre sécurité.

Le meilleur moyen d'éviter le danger, c'est de l'anticiper ; il est donc indispensable que chacun s'approprie les bons réflexes en cas de pluies intenses. La campagne promeut ainsi des messages simples :

« En cas de pluies intenses et d'inondations soudaines :

- **Mettez-vous en sécurité, montez à l'étage ou réfugiez-vous dans un abri sûr.**
- **Limitez vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture. Éloignez-vous des cours d'eau.**
- **Vos enfants sont en sécurité à l'école, attendez la consigne des autorités avant d'aller les chercher.**
- **Tenez-vous informés et suivez les consignes des autorités.**

Cette campagne s'inscrit dans l'action engagée par le Gouvernement visant à renforcer la culture du risque de chaque citoyen, tant sur le territoire hexagonal que dans les territoires d'Outre-mer.

Pour réduire les risques liés aux phénomènes naturels il est primordial que l'ensemble des parties prenantes se mobilise et se coordonne pour limiter l'exposition des populations concernées.

Dans cet objectif, chaque citoyen peut être acteur de sa propre sécurité et de la sécurité collective. La prévention passe ainsi par l'information de tous et par l'adoption de bons réflexes tout au long de l'année.

Connaître les risques près de chez soi : chacun peut prendre connaissance des risques auxquels est exposé le territoire de son bassin de vie *via* le site <https://www.georisques.gouv.fr/> et y retrouver de nombreuses ressources pour mieux connaître les phénomènes naturels dangereux.

Ayons les bons réflexes !

En cas de pluies intenses et d'inondations : ayons les bons réflexes !



Préparez à l'avance
votre kit d'urgence.



Écoutez les consignes
des autorités.



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.



Mettez-vous
en hauteur.



Ne prenez pas
votre voiture.



Ne franchissez pas
de gué ou de radier.



Restez à l'abri.



Ne vous déplacez
pas à pied.



Ne pratiquez pas une activité
d'extérieur (randonnée,
activités aquatiques...).



Éloignez-vous des cours
d'eau et des ravines.



Ne vous baignez
pas.



Ne vous mettez pas en
danger pour vos animaux.

NB : les bons gestes à mettre en œuvre sont indiqués sous
réserve de consignes spécifiques données par les autorités.
Plus d'informations sur les pluies et inondations dans
les départements et régions d'outre-mer sur pluie-inondation.gouv.fr

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

pluie-inondation.gouv.fr

Retrouvez en ligne :

- [Le site Internet dédié ;](#)
- [Le site Géorisques ;](#)
- [Le communiqué de presse.](#)

Contacts presse :

**Service presse de Christophe Béchu,
ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

**Service presse de Jean-François Carencu,
Ministre délégué chargé des Outre-mer**

Tél : 01 53 69 26 74

Mél : mompresse@outre-mer.gouv.fr

Désinscription ici